

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/06/23-06-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 juin 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire en date du 18 juin 2020,
- Vu** la délibération de l'UFR Droit et Science politique en date du 07 mai 2020,

DECIDE :

OBJET : Tarifs FAD formation continue – UFR DSP pour l'année universitaire 2020/2021

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de frais de formation à distance en formation initiale pour l'UFR Droit et science politique tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 24 juin 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

